

PL Argentan Canoë Kayak

1, Allée Roger Launay 61200 Argentan 06.87.48.55.36

WEB: http:/www.plargentanck.fr MAIL: argentanck@plargentanck.fr



BULLETIN D'ADHÉSION 2025-2026

TARIFS ANNUELS

Jusqu'à 16 ans: 105 Euros Adultes (+ de 16): 125 Euros

Loisirs Adultes: 85€

Licence valable jusqu'au 31/12/2026 Les renouvellements d'adhésion se font à partir du 1^{er} décembre. Les tarifs comprennent les activités encadrées, le matériel de pratique et l'assurance liée aux activités.

Les 4 premiers mois (septembre à décembre) sont GRATUITS pour toute nouvelle adhésion prise en septembre.

La licence vous sera envoyée par Email par la Fédération Française de Canoë Kayak avec votre code adhérent.

Partie à remplir par le/la futur (e) licencié (e) ou parents pour les mineurs:

Nom:Prénom:
Date de naissance:
Adresse:
Code Postal : Ville :
Tel. du licencié (s'îl y en a un): E-mail du licencié (s'îl y en a un) :
Personne(s) responsable(s) :
Nom(s) et Prénom(s):
Tel.(s): E-mail(s)(OBLIGATOIRE):
☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du club (consultable sur le site www.plargentanck.fr)
Autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'entraînement ou de la compétition
☐ Atteste que mon enfant est apte à nager au moins 25m et à s'immerger.
☐ J'autorise le club à transporter mon enfant dans tous véhicules conduit par une personne bénévole ou opérant à titre professionnel lors des déplacements liés aux activités du club.
Autorise la diffusion sur le site de l'association (www.plargentanck.fr) des photographies de mon enfant prises dans le cadre des activités du club. Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom.
☐ J'autorise les dirigeants/encadrants du club à prendre toutes les mesures qui conviennent en cas d'urgence
Fait à: le : Signature (parents pour mineurs)



PL Argentan Canoë Kayak

1, Allée Roger Launay 61200 Argentan 06.87.48.55.36





BULLETIN D'ADHÉSION 2025-2026

Partie à compléter si vous n'êtes pas en possession d'une attestation de natation de 25 mètres-Test anti- panique, signée par un titulaire du BEESAN ou du MNS. (Joindre attestation 25 mètres obligatoire pour toute NOUVELLE adhésion au club).		
Je soussigné (e) : Responsable de :		
Nom : Prénom :		
☐ Atteste sur l'honneur savoir nager 25 mètres et s'immerger complètement sans paniquer.		
Fait à: le : Signature :		
AUCUN BULLETIN INCOMPLET NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉ		
Informations Relatives à l'Adhésion		
POUR PAYER SON ADHÉSION:		
Le club accepte les facilités de paiement en 2 ou 3 fois.		
Le club est éligible au dispositif Pass Sport (jusqu'au 20 décembre maximum). Une déduction de 50 euros sera appliquée sur présentation du code individuel reçu par e-mail.		
Le club est partenaire du dispositif Atouts Normandie. Une déduction sera appliquée sur présentation du QR Code individuel.		
Le club est éligible au dispositif SPORT POUR TOUS (voir ville d'Argentan), aide en fonction du quotient familial.		
mt Yang Yantu dan a		
<u>Pièces à joindre</u> :		
☐ Paiement de l'adhésion		
☐ Attestation 25 mètres pour toute NOUVELLE adhésion		
□ Bulletin « IA Sport+ » attaché à ce document		
□ Attestation de réponse au questionnaire santé « QS Sport » attaché à ce document ou certificat médical de moins de 6 mois tous les trois ans pour les licences compétition adulte (+18 ans) mentionnant « non contre-indication à la pratique du canoë-kayak Y COMPRIS EN COMPETITION »		





Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente

(titre annuel FFCK) - saison 2025

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de sociétaire 2 225 346 N).

Garantie Indemnisation des dommages corporels1

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragon boat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- · Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- · Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- · La pratique individuelle du canoë-kayak.
- · Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- · Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1 Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
- 2 Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 **Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie** Base olympique et paralympique 2024 Route de Torcy 77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à 12,80 € pour la saison 2025 (quelle que soit la date de souscription).

Garantie indemnisation des dommages corporels				
Contenu	Plafonds IDC de base	Plafonds option I. A. Sport+		
• Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois		
Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux dont frais de lunetterie dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité	1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 €	3 000 € 300 € 2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7500 € + orientation		
• Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation .	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours		
• Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident.	16 €/jour dans la limite de 3100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €		
Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : – jusqu'à 9 % – de 10 à 19 % – de 20 à 34 % – de 35 à 49 % – de 50 à 100 % : - sans tierce personne : – avec tierce personne :	13000 € x taux 16000 € x taux 23000 € x taux	30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux		
Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : capital de base. augmenté de : par enfant à charge : Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	3900€	30 000 € 30 000 € 15 000 € frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime		

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,11 € à 1,52 € suivant les titres. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

2 225 346 N	Bordereau à remettre au res	ponsable du club
A 1		Date de naissance
□ Je souhaite souscrire la garantie I. A. S complémentaire de 12,80 € pour la sa à compter de la date de souscription jus □ Je ne souhaite pas souscrire cette garal Les données à caractère personnel recueillies par ce docume de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pou gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légiti présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peu commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filial législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une ins disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de si de définir les directives particulières relatives à la conservation, pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsabli cedex 9 ou vosdonnees@maif.F. Les données sont conservées durées de prescriptions éventuellement applicables.	port+ qui se substituera, en cas d'accident corpo aison 2025 au règlement de ma cotisation club aqu'à la fin de période de validité de ma licence. Interprétaire la fin de période de validité de ma licence. Interprétaire la fin de période de validité de ma licence. Interprétaire la finalité la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la me, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de vent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. Vous purpression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les ut déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, utilités de la communication de ces données après décès. Vous de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les utilités des circonstances du risque connues de l'assuré,	Signature (pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)





QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON		
Durant les 12 derniers mois				
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?				
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?				
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?				
Avez-vous eu une perte de connaissance ?				
Si vous avez arrêté le sport pendant 30jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?				
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?				
A ce jour				
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durantles 12 derniers mois ?				
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé?				
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?				
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié				

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

n and u

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'ad Numéro de licence de		
Je soussigné.e. négativement à toutes	s les rubriques c	, atteste sur l'honneur, avoir répondu du questionnaire de santé ci-dessus.
Fait à	, le	
		Signature du pratiquant ou de son représentant légal